

L'Épargne pension en 10 points

1. Pourquoi

Le montant de votre pension légale sera certainement inférieur à vos besoins réels. Il est nécessaire de se constituer une réserve supplémentaire.

2. Qui

A tous ceux qui désirent se constituer une réserve financière quelle que soit leur activité.

3. Quand

A partir de 18 ans jusqu'à 64 ans. Le terme du contrat sera à 65 ans. En cas de souscription après 55 ans, le terme aura lieu 10 ans après la souscription.

4. Prime

Vous choisissez le montant de la prime ainsi que la fréquence des paiements (à partir de 40€ par mois). Avec un maximum de 940€/an pour 2013 (déclaration 2014). Ce montant évolue chaque année

5. Avantage fiscal

L'Etat vous « offre » une réduction d'impôt de 30% sur les primes versées plafonnées. De plus aucune taxe n'est prélevée à l'entrée sur vos primes versées.

6. Indexation

Le montant de la prime peut être ajusté automatiquement chaque année.

7. Remboursement

Vous pouvez effectuer un rachat total ou partiel. Nous déconseillons les rachats avant 60 ans car la sanction fiscale peut atteindre 33,31% du montant racheté.

8. Terme du contrat

A l'âge de 60 ans (en cas de souscription avant l'âge de 55 ans) ou 10 ans après le début de votre contrat, une taxe libératoire anticipative de 10% est prélevée sur la valeur de votre réserve hors participation bénéficiaire. Même s'il n'y a pas de versement effectif à ce moment. Vous pouvez ensuite poursuivre vos versements jusqu'à 65 ans et continuerez à bénéficier des 30% de réduction d'impôts.

9. En pratique

Pour une épargne annuelle de 940€, la réduction d'impôt annuelle sera de 282€ (hors indexation).

Si vous commencez à 25 ans jusqu'à 65 ans :

Total des primes payées : 37.600€

Total des réductions d'impôts : 11.280€

Coût total réel (après réduction d'impôt) : 26.320€

Réserve à terme (hors participation bénéficiaire) : 49.888€

Cette réserve fournira un revenu fixe mensuel pendant 20 ans de : 284€

Si vous commencez à 35 ans jusqu'à 65 ans :

Total des primes payées : 28.200€

Total des réductions d'impôts : 8.460€

Coût total réel (après réduction d'impôt) : 19.740€

Réserve à terme (hors participation bénéficiaire) : 33.630€

Cette réserve fournira un revenu fixe mensuel pendant 20 ans de : 190€

10. Quel produit ?

Deux options :

A. Taux garanti de 2% au sein d'une compagnie d'assurance de belle envergure

B. Un produit investi dans l'économie réelle (maisons de repos). Le rendement 2013 était de 4,24%.

Vous désirez plus d'informations, infoline@maxel.be